



République Française  
Département du GARD  
Commune de GÉNÉRAC

Conseillers

En exercice : 27

Présents : 16

Procurations : 8

Votants : 24

Absents : 3

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Compte rendu de la séance du 27 mars 2018**

Extrait du registre des délibérations

Date de convocation : le 21 mars 2018

Le 27 mars 2018 à 19h00, les membres composant le Conseil Municipal de la ville de GÉNÉRAC se sont réunis dans la salle « Comtes de Toulouse » au Château de Générac, sous la présidence de Monsieur Frédéric TOUZELLIER, Maire. L'assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et l'invite à désigner Monsieur Maurice Blachas pour remplir les fonctions de secrétaire pendant la session.

Présents : F.Touzellier, F.Fernandez, F.Verbrackel, M.Blachas, MP.Guyard, M.Favard, G.Sirerol, A.Savoldi, F.Laviron, M.Ruiz, R.Bouvier, M.Thouroude, J.Cortez, E.Jouve-Castanier, H.Vidal, M.Vilaplana

Procurations : J.Bouchire à F.Laviron, C.Martinez à F.Touzellier, K.Roulet-Thomas à M.Thouroude, A.Nougé à M.Ruiz, S.Blanc à F.Verbrackel, S.Borgia à F.Fernandez, L.Moll à M.Blachas, C.Teissier à A.Savoldi.

Absents : E. Bosc, N. Ricome, K.Gontier.

Secrétaire de séance : M. Blachas.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal (PV) de la séance du 19 février 2018.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des voix exprimées : 23 voix « pour » et une « abstention » (Mme VIDAL).

Adoption de l'ordre du jour de la séance qui comprend 15 affaires :

M. le Maire informe d'un changement d'ordre de présentation des affaires, les affaires 4 et 6 : affectation des résultats du budget annexe de l'eau brute et vote du budget annexe de l'eau brute seront rapportées après l'affaire 2.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des voix exprimées, l'ordre du jour de la séance : 24 voix pour.

## **1 - Approbation des comptes de gestion 2017 – budget général commune et budget annexe de l'eau brute.**

*Rapporteur : Marie-Paule GUYARD, adjointe aux finances*

Présente les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

*Le Maire est invité à quitter la salle du Conseil Municipal, et Madame Fabienne FERNANDEZ 1<sup>ère</sup> adjointe est désignée présidente de l'assemblée Délibérante.*

### **Le conseil municipal,**

#### **Considérant qu'il n'appelle pas d'observation :**

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

#### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées :**

- Déclare que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est en parfaite concordance avec le compte administratif 2017 et n'appelle ni observation ni réserve.
- Déclare que le compte de gestion de l'eau brute dressé pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est en parfaite concordance avec le compte administratif 2017 et n'appelle ni observation ni réserve

#### **Résultat du vote :**

Votes pour : 19

Abstention : 3 (E.Jouve-Castanier, H.Vidal, M.Vilaplana)

Contre : 0

**2 - Approbation des comptes administratifs 2017 – budget principal et budget annexe eau brute.**

Le Maire est invité à quitter la salle du Conseil Municipal, et Madame Fabienne FERNANDEZ 1<sup>ère</sup> adjointe est désignée présidente de l'assemblée Délibérante.

Marie-Paule GUYARD, adjointe au Maire déléguée aux finances et à la fiscalité rapporte :

Après avoir constaté une parfaite concordance entre nos écritures et celles passées par le Receveur Municipal, dans son Compte de Gestion, elle propose aux membres du Conseil Municipal de voter le Compte Administratif 2017 établi comme suit :

**COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL**

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	381 531,65€	-	-	391 070,80€	381 531,65€	391 070,80€
Opérations de l'exercice	1 578 086,95 €	1 778 316,65 €	3 369 834,10 €	3 708 131,29 €	4 947 921,05 €	5 486 447,94 €
Résultats de clôture N		200 229,70€		338 297,19€		538 526,89€
Restes A Réaliser 2017	94 272,46€	178 377,29€			94 272,46€	178 377,29€
TOTAUX CUMULES	2 053 891,06€	1 956 693,94 €	3 369 834,10 €	4 099 202,09 €	5 423 725,16 €	6 055 896,03 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>97 197,12€</b>			<b>729 367,99€</b>		<b>632 170,87€</b>

**COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE EAU BRUTE**

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		594,50€		2 629,93€	0,00€	3 224,43€
Opérations de l'exercice	0,00€	247,00€	50 364,80€	49 484,82€	50 364,80€	49 731,82€
Résultats de clôture N		247,00€	879,98€		632,98€	
TOTAUX CUMULES	0,00€	841,50€	50 364,80€	52 114,75€	50 364,80€	52 956,25€
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>841,50€</b>		<b>1 749,95 €</b>		<b>2 591,45€</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix exprimées :

- Approuve la section de fonctionnement et la section d'investissement des Comptes Administratifs 2017.

**Résultat du vote :**

Votes pour : 19

Abstention : 3 (E.Jouve-Castanier, H.Vidal, M.Vilaplana)

Contre : 0

**4 - Affectation des résultats d'après le compte administratif 2017 budget annexe de l'eau brute.**

*Rapporteur : Marie-Paule GUYARD, adjointe au Maire déléguée aux finances et à la fiscalité*

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe de l'EAU BRUTE de l'exercice 2017, ce jour ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif présente un résultat en instance d'affectation de :

**Section de fonctionnement**

Résultat en instance au 31/12/2016	2 629,93 €
Résultat de l'exercice 2017	- 879,98 €
Résultat de clôture 2017	1 749,95 €

**Section d'investissement**

Résultat en instance au 31/12/16	594,50 €
Résultat de l'exercice 2017	247,00 €
Résultat de clôture 2017	841,50 €

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré à l'**unanimité** des voix exprimées :

**DECIDE**

- La reprise des résultats 2017 au Budget Primitif 2018, comme suit :

Affectation en fonctionnement (compte R 002)	1 749,95 €
Affectation en Investissement (compte R 001)	841,50 €

**Résultat du vote :**

Votes pour : 21

Abstention : 3 (E.Jouve-Castanier, H.Vidal, M.Vilaplana)

Contre : 0

## 6 - Vote du budget primitif 2018 – budget annexe de l'eau brute.

Rapporteur : Marie-Paule GUYARD, adjointe au Maire déléguée aux finances à la fiscalité  
Présente au conseil le projet de budget primitif 2018 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - BUDGET PRIMITIF 2018	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
011 Charges à caractère général	53 700,00
012 Charges de personnel	
023 Virement section fonctionnt.	
042 Dotation amortissements/immos cédées	247,00
022 Dépenses imprévues	
65 Autres charges de gestion courante	
67 Charges exceptionnelles	300,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>54 247,00</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
002 Excédent antérieur reporté	1 749,00
70 Produits des services	52 498,00
75 Revenus des immeubles	
77 Produits exceptionnels	
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>54 247,00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2017	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
001 Déficit d'investissement reporté	
020 Dépenses imprévues	
20 Immobilisations incorporelles	
21 Immobilisations corporelles	1 088,00
23 Immobilisations en cours	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 088,00</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
001 solde d'exécution de la section d'investissement	841,00
021 Virement de la section de fonction.	
040 Dotation amortissements/immos cédées	247,00
23 Immobilisations en cours	
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 088,00</b>

### DEPENSES TOTALES :

- Section de fonctionnement : 54 247 €
- Section d'investissement : 1 088 €

### RECETTES TOTALES :

- Section de fonctionnement : 54 247 €
- Section d'investissement : 1 088 €

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré à l'**unanimité** des voix exprimées :

- Décide l'adoption du budget primitif 2018.
- Mandate Monsieur le Maire pour en assurer son exécution.

### Résultat du vote :

Votes pour : 21

Abstention : 3 (E.Jouve-Castanier, H.Vidal, M.Vilaplana)  
Contre : 0

**3 - Affectation des résultats d'après le compte administratif du budget communal 2017.**

*Rapporteur : Marie-Paule GUYARD, adjointe au Maire déléguée aux finances et à la fiscalité.*

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, ce jour ;  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 ;  
Constatant que le compte administratif présente un résultat en instance d'affectation de :

**Section de fonctionnement :**

Résultat en instance au 31/12/2016 :	391 070,80 €
Résultat de l'exercice 2017 :	338 297,19 €
Résultat de clôture 2017 :	729 367,99 €

**Section d'investissement :**

Résultat en instance au 31/12/2016 :	- 381 531,65 €
Résultat de l'exercice 2017 :	200 229,70 €
Résultat de clôture d'investissement 2017 :	- 181 301,95 €
Restes à réaliser 2017	84 104,83 €

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré à l'**unanimité** des voix exprimées :

**DECIDE**

- La reprise des résultats 2017 au Budget Primitif 2018, comme suit :

Mise en réserve Excédent de fonction. (R 1068)	97 197,12 €
Résultat maintenu en instance d'affectation Fonction (R 002)	632 170,87 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (D 001)	- 181 301,95 €

**Résultat du vote :**

Votes pour : 21  
Abstention : 3 (E.Jouve-Castanier, H.Vidal, M.Vilaplana)  
Contre : 0

## 5 - Vote du budget primitif 2018 budget principal.

Rapporteur : Marie-Paule GUYARD, adjointe au Maire déléguée aux finances et à la fiscalité

Présente au conseil le projet de budget primitif 2018, établi dans le cadre des objectifs définis lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé le 19 février 2018, et qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - BUDGET PRIMITIF 2018	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
011 Charges à caractère général	1 040 415,00
012 Charges de personnel	1 595 400,00
023 Virement section fonctionnt.	570 000,00
042 Dotation amortissements/immos cédées	167 595,00
014 Dégrèvements de taxes (TH, TF)	83 000,00
022 Dépenses imprévues	85 040,00
65 Autres charges de gestion courante	428 408,00
66 Charges financières	127 010,00
67 Charges exceptionnelles	31 600,00
68 Dotation amort.et provisions	0,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4 128 468,00</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
002 Excédent antérieur reporté	632 170,00
013 Atténuations de charges	35 000,00
70 Produits des services	261 615,00
042 Immo. corporelles (tx régie+amort subv)	34 920,00
73 Impôts et taxes	2 311 029,00
74 Dotations & participations	783 734,00
75 Revenus des immeubles	70 000,00
76 Autres produits financiers	0,00
77 Produits exceptionnels	0,00
78 Reprises sur provisions	0,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>4 128 468,00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2018	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
001 Déficit d'investissement reporté	181 302,00
020 Dépenses imprévues	0,00
040 Travaux en régie et amort.subv°	34 920,00
041 Opérations patrimoniales	23 512,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 000,00
13 Subventions d'investissement	0,00
16 Emprunts	246 000,00
20 Immobilisations incorporelles	75 371,00
21 Immobilisations corporelles	147 400,00
23 Immobilisations en cours	1 291 200,00
Crédits de report - RAR 2017	94 273,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 094 978,00</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
021 Virement de la section de fonction.	570 000,00
024 Produits des cessions	50 000,00
040 Dotation amortissements/immos cédées	167 595,00
041 Opérations patrimoniales	23 512,00
10 Dotations (FCTVA / TAM)	122 000,00
1068 Excédent capitalisé	97 197,00
13 Subventions	500 000,00
16 Emprunts + cautionnements reçus	360 000,00
23 Immobilisations en cours	26 297,00
Crédits de report - RAR 2017	178 377,00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 094 978,00</b>

**DEPENSES TOTALES :**

- Section de fonctionnement : 4 128 468 €
- Section d'investissement : 2 094 978 €
- Solde d'exécution reporté 181 302 €
- Dépenses nouvelles d'investissement : 1 819 403 €
- Restes à réaliser 2017 94 273 €

**RECETTES TOTALES :**

- Section de fonctionnement : 4 128 468 €
- Section d'investissement : 2 094 978 €
- Recettes nouvelles d'investissement : 1 916 601 €
- Restes à réaliser 2017 178 377 €

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré à l'**unanimité** des voix exprimées :

- Décide l'adoption de la section de fonctionnement du budget primitif 2018 ;
- Décide l'adoption de la section d'investissement du budget primitif 2018 ;
- Mandate Monsieur le Maire pour en assurer son exécution.

**Résultat du vote :**

Votes pour : 21

Abstention : 3 (E.Jouve-Castanier, H.Vidal, M.Vilaplana)

Contre : 0

## **7 - Frais de représentation du Maire 2018.**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2123-19 relatif aux indemnités de représentation du Maire ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes au cours de la réunion du conseil municipal du 29 mars 2014 ;

*Considérant* que l'organe délibérant peut décider d'ouvrir des crédits pour assurer le remboursement de frais de représentation du Maire, ces frais correspondants aux dépenses engagées par le Maire et lui seul, à l'occasion de ses fonctions, et dans l'intérêt de la commune ;

*Considérant* que les frais de représentation doivent faire l'objet d'un vote du conseil municipal ouvrant des crédits nécessaires sous la forme d'une enveloppe globale, dans la limite de laquelle le Maire pourra se faire rembourser ses frais, sur présentation des justificatifs correspondants.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré à l'**unanimité** des voix exprimées :

### **DECIDE**

- Décider d'attribuer des frais de représentation à Monsieur le Maire sous la forme d'une enveloppe maximum annuelle,
- Fixer le montant de cette enveloppe maximum à 3 000 € au titre de l'année 2018,
- Préciser que les crédits seront inscrits au budget.

### **Résultat du vote :**

Votes pour : 21

Abstention : 3 (E.Jouve-Castanier, H.Vidal, M.Vilaplana)

Contre : 0

## **8 - Adoption des taux d'imposition 2018.**

Rapporteur : Marie-Paule GUYARD, adjointe au Maire Déléguée aux finances et à la fiscalité informe que les bases prévisionnelles estimées à partir de l'état 1259 2018 n'ont pas encore été transmises à la commune à ce jour.

Il est proposé de maintenir les taux locaux d'imposition au même niveau que 2017 :

- Taxe d'habitation : Taux 16,27 %
- Taxe foncière (bâti) : Taux 23,55 %
- Taxe foncière (non bâti) : Taux 64,70 %

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré à l'**unanimité** des voix exprimées : 24 voix pour.

### DECIDE

- De maintenir pour 2018 les taux d'imposition locaux de 2017.

#### **9 - Attribution des subventions 2018 aux associations : sportives, culturelles, Enfance et au Centre Communal d'Action Sociale.**

Dans le cadre de sa politique en direction de la vie associative il est proposé au conseil municipal les attributions de subventions suivantes :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Attributions de Subventions BP 2018</b>
VOLLEY-BALL CLUB GENERAC	1750,00 €
BADMINTON CLUB BACCHUS GÉNÉRACOIS	1 000,00 €
JUDO CLUB GÉNÉRAC	1 600,00 €
GENERAC BOXE	1 000,00 €
Courir ensemble	350,00€
TENNIS CLUB DE GENERAC	1 200,00 €
GENERAC GYM	1 300,00 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	400,00 €
TENNIS DE TABLE	800,00 €
LI BARTASSAÏRE (GROUPE DE RANDONNÉE)	650,00 €
RACING CLUB	5 900,00 €
YOGA CLUB DE GÉNÉRAC	750,00 €
LĪ DANSAÏRES	1 100,00 €
BAÏLE DE ZURCOS	500,00 €
ATELIER CREATIF	900,00 €
ATELIER MUSICAL	1 500,00 €
GENERAC EVASION	700,00 €
L'ENSEMBLE VOCAL « QUE ? ...NOTES ! »	700,00 €
GENERAQUEMENT VOTRE	200,00 €
L'AGE D'OR	1 250,00 €
DES FILS ET DES ARLESIENNES	200,00 €
GÉNÉRAC SUR SCÈNE	300,00 €
GÉNÉRAC TRADITION	1 000,00 €

CLUB TAURIN LOU RACANEL	1 000,00 €
CLUB TAURIN LOU MELOUN	700,00 €
F.N.A.C.A	150,00 €
NOUNOUS D'ENFER	150,00 €
<b>Total</b>	<b>27 050€</b>

Association SPAP Crèche « LES RACANAILLES »	<b>78 000,00 €</b>
OGEC Ecole Saint-Louis	<b>40 255 €</b>
<b>Etablissement Public</b>	
CCAS	<b>30 000 €</b>
<b>SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES</b>	
Relais assistantes maternelles - RAM	<b>1 000 €</b>
SPAP CRECHE LES RACANAILLES	<b>8 000 €</b>
Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques	<b>150 €</b>

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des voix exprimées : 24 voix pour.

#### **DECIDE**

- **L'attribution des subventions :**

- . Aux associations sportives culturelles et de loisir pour un montant de 27 050 euros,
- . A la SPAP crèche « les Racanailles » pour un montant 78 000 euros,
- . A l'OGEC école Saint-Louis pour un montant de 40 255 euros,
- . Au Centre Communal d'Action Sociale pour un montant de 30 000 euros ;

Les subventions sont prévues au budget 2018 Chap 65

- **L'attribution de subventions exceptionnelles :**

- . Relais d'Assistants Maternelles 1 000€,
- . SPAP crèche les Racanailles 8 000€
- . Conseil Départemental des Associations familiales laïques 150€

Les subventions sont prévues au budget 2018 Chap 67

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

<b>10 - Attribution de subventions aux écoles publiques et privées pour les activités extra-scolaires – année 2017/2018.</b>
--

*Rapporteur : Myriam FAVARD, adjointe à l'enfance et à la famille*

Contexte :

Il est proposé de reconduire les subventions accordées aux écoles publiques et privées pour les activités extra-scolaires, soit 16€ par élève.

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des voix exprimées : 24 voix pour.

### **DECIDE**

- De verser à la coopérative de l'école maternelle publique et à la coopérative de l'école élémentaire publique une subvention de 16€ par élève, sur production de la liste des inscriptions arrêtée à la date du 1<sup>er</sup> octobre.
- De verser à l'APEL de l'école Saint-Louis une subvention de 16€ par élève résident à Générac sur production de la liste des inscriptions arrêtée à la date du 1<sup>er</sup> octobre.
- Précise que les crédits sont inscrits au budget général 2018 de la commune.

<b>11 - Modification des rythmes scolaires autorisation de saisir le représentant de l'Education Nationale.</b>
---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017, visant à permettre, sur décision du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN), après avis des conseils d'école et du Conseil Municipal, l'instauration de la semaine des 4 jours dans les écoles sur un territoire donné,

**Vu** l'avis du conseil d'école de l'école maternelle en date du 13 mars 2018, sollicitant le retour à la semaine des 4 jours,

**Vu** l'avis du conseil d'école de l'école élémentaire en date du 6 mars 2018, sollicitant à la majorité le retour à la semaine des 4 jours,

**Vu** l'avis de la commission Enfance, favorable à un retour à la semaine des 4 jours dès la rentrée de septembre 2017,

**Considérant** que les équipes enseignantes et les parents d'élèves sont particulièrement bien placés pour évaluer l'intérêt et le rythme scolaire de l'enfant, et que leur avis est très majoritairement pour le rétablissement de la semaine des 4 jours (jours d'école le lundi, mardi, jeudi et vendredi),

**Considérant** qu'il ressort de leurs observations que l'application des nouveaux rythmes scolaires s'est traduite par une fatigue accrue des enfants, mais aussi du personnel communal (ATSEM),

**Considérant** que le retour à la semaine des 4 jours induira la suppression des Temps d'Activités Périscolaires,

**Considérant** que, dans cette hypothèse, la commune s'engage à organiser un accueil extrascolaire le mercredi en journée complète,

**Considérant** que, dans cette hypothèse, la commune s'engage à maintenir un accueil périscolaire le matin, midi et soir des jours d'école,

**Considérant** que les enseignants et les parents d'élèves se sont majoritairement prononcés pour les horaires suivants : 9h 12h et 14h 17h,

**Considérant** que la décision incombe in fine au DASEN,

**Le Conseil Municipal**, entendu cet exposé et après en avoir délibéré **à l'unanimité** des voix exprimées : 24 voix pour.

## **DECIDE**

**ARTICLE UNIQUE** : de solliciter auprès du DASEN la mise en place de la semaine de 4 jours sur les écoles de Générac dès la rentrée scolaire 2018, compte tenu des motifs évoqués et dans les conditions définies ci-dessus.

<p><b>12 - Autorisation de signer le renouvellement du partenariat avec l'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique du Gard L'UFOLEP 30.</b></p>
--

L'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique du Gard (UFOLEP 30) a pour vocation de fédérer des associations sportives multisports, d'organiser des rencontres et des compétitions. Secteur sportif de la ligue de l'enseignement, l'UFOLEP participe à son projet global d'éducation, de sport et de culture pour tous et la formation de citoyens éclairés, engagés et solidaires.

Cette adhésion d'un montant de 205 euros annuel permet notamment :

- la mise en place d'actions conjointes entre l'UFOLEP et le centre loisir,
- la mise à disposition à titre gracieux du matériel nécessaire à l'organisation de la pratique sportive,
- la mise à disposition d'expositions thématiques contribuant au renforcement de notre projet éducatif.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des voix exprimées : 24 voix pour.

**DECIDE**

**Article 1** : D'accepter l'adhésion de la commune à l'UFOLEP 30, pour un montant annuel de 205 euros ;

**Article 2** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion et plus généralement tout courrier relatif à cette affaire.

**13 - Convention de partenariat entre NIMES METROPOLE et la Commune de Générac dans le cadre du programme « Les Vendredis de l'Agglo » et « Les Pectacles de l'Agglo ».**

Dans le cadre de son projet culturel approuvé par la délibération n°2005-01-05 du 27 janvier 2005, la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole a souhaité développer un processus permettant de favoriser l'essor du spectacle vivant dans les communes de son territoire.

Dans le but d'inciter les communes à mettre en place une programmation culturelle annuelle, CANM met en œuvre depuis 2005, une opération intitulée « Les vendredis et les Pectacles de l'Agglo ».

Cette action permet aux habitants de l'agglomération puissent assister gratuitement, tout près de chez eux et tout au long de l'année, à des représentations culturelles de qualité dans de nombreux domaines : musique, danse, théâtre, jeune public.... A travers programme de spectacle vivant, il est proposé aux communes membres de Nîmes Métropole de prendre part à cette programmation de spectacles culturelles.

Cette opération a pour objectif de favoriser l'accès à la culture pour tous les publics, d'apporter le soutien à la diffusion pour les compagnies professionnelles et d'assurer une permanence artistique de proximité sur le territoire communautaire.

De manière à répondre à ces objectifs, il a été décidé de décliner cette action en deux volets distincts. D'une part, une programmation tout public – Les Vendredis de l'Agglo, et d'autre part, une programmation jeune public – Les Pectacles de l'Agglo.

Nîmes Métropole prendra en charge le coût total de l'ensemble des spectacles programmés dans ce cadre sur le territoire de l'agglomération, soit un budget global de 105 000 €.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des voix exprimées : 24 voix pour.

**DECIDE**

**ARTICLE 1.** D'approuver la convention type de partenariat à intervenir entre Nîmes Métropole et la commune de Générac pour le programme Les vendredis et Les Pestacles de l'Agglo pour les années 2018, 2019 et 2020.

**ARTICLE 2.** D'autoriser à Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**14 - Désignation du correspondant de la commune de Générac auprès du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard – CAUE30.**

*Vu* la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture,

*Vu* le décret n°78-172 du 9 février 1978 portant approbation des statuts types des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement mentionnés au titre II de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture ;

*Vu* le courrier en date du 18 janvier 2018 de la Présidente du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard, Madame Maryse Giannaccini ;

*Considérant* que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard assure la promotion de la qualité architecturale et intervient en matière d'urbanisme, d'environnement et des paysages ;

*Considérant* que la loi a confié aux Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement un rôle de sensibilisation, d'information ainsi qu'une mission de développement de la participation de nos concitoyens sur toutes ces thématiques ;

*Considérant* la proposition du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard de désigner un correspondant du CAUE dont les attributions seront les suivantes :

- Invité aux manifestations du CAUE, ce correspondant sera amené s'il le souhaite à siéger au sein du Conseil à titre consultatif. Il pourra ainsi prendre une part active aux travaux de réflexion, et apporter son témoignage.
- Le correspondant bénéficiera d'une information permanente en matière d'environnement, de transition énergétique, de promotion du patrimoine au sens large et pourra solliciter le CAUE sur toutes les questions en la matière.
- Le correspondant pourra contribuer aux initiatives du CAUE, notamment par sa participation à un jury chargé de valoriser chaque année un certain nombre de projets en matière d'habitat, de protection de l'environnement et de valorisation du patrimoine.

L'ensemble de ces actions conduites par le CAUE 30 a vocation à confronter des regards différents à travers des témoignages, des positionnements, des expériences qui permettront de mieux appréhender la réalité du territoire gardois et de réfléchir à son avenir.

La durée du mandat est de trois ans.

Les membres du Conseil ont décidé que le vote se ferait à main levée.

- M. Francis LAVIRON – 22 voix
- Mme Elisabeth JOUVE - 2 voix

**Le Conseil municipal**, après en avoir discuté, voté et délibéré par un vote à main levée

### **DÉSIGNE**

**M. Francis LAVIRON** en qualité de correspondant du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Gard.

<b>15 - Modification tableau des effectifs de la Commune.</b>
---

*Rapporteur : Mme F.FERNANDEZ – 1ère Adjointe*

Contexte :

Il est proposé une modification du tableau des effectifs pour :

- Créer les postes permettant l'avancement de grade de certains agents qui peuvent y prétendre et qui ne sont pas vacants au tableau des effectifs
- La suppression des postes laissés vacants est soumise à l'avis du Comité Technique. Celui-ci sera saisi avant présentation au vote du Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984 ;

Vu l'avis et l'information du comité technique,

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des voix exprimées : 24 voix pour.

### **DECIDE**

- Approuver la création de :
  - 1 emploi d'ATSEM Principal 1ère classe
  - 2 emplois d'Adjoint d'Animation Principal 2è classe
  - 1 emploi d'Agent de Maîtrise Principal
- Préciser que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2018.

---

L'ordre du jour étant levé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire,

Frédéric TOUZELLIER.